

RESOLUTION N° 005 /CAMTEL/CA/2023 DU 23 MAI 2023

**Portant nomination des responsables à la CAMEROON TELECOMMUNICATIONS
(CAMTEL)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun, modifiée et complétée par la loi n°2015/006 du 20 avril 2015 ;

Vu la loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu le décret n° 098/198 du 08 septembre 1998 portant création de la Société Cameroon Telecommunications ;

Vu le décret n° 2018/786 du 14 décembre 2018 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société Cameroon Telecommunications ;

Vu le décret n° 2018/787 du 14 décembre 2018 portant nomination du Directeur Général de la Société Cameroon Telecommunications ;

Vu le décret n° 2019/263 du 28 mai 2019 portant réorganisation de la Société Cameroon Telecommunications ;

Vu le décret n° 2019/264 du 28 mai 2019 portant approbation des statuts de la Société Cameroon Telecommunications ;

Vu la résolution N° 004 /CAMTEL/CA du 23 MAI 2023 portant organisation des services de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) et ses amendements subséquents ;

Considérant les nécessités de service,

Après avoir suivi la présentation des profils des potentiels personnels candidats par **Madame le Directeur Général** de CAMTEL,

Après avoir examiné et délibéré,

ADOpte LA RESOLUTION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Sont pour compter de la date d'adoption de la présente résolution, nommés aux postes ci-après :

I. SERVICES RATTACHES A LA DIRECTION GENERALE

I.1. CABINET DU DIRECTEUR GENERAL

DIRECTEUR : Monsieur ZINTSEM MANGA Robert, Matricule 103174



I.2. CONSEILLERS TECHNIQUES

CONSEILLER TECHNIQUE N°1 : Monsieur OTTOU Francis, Matricule 400189

CONSEILLER TECHNIQUE N°2 : Madame ABOUBAKAR née FADIMATOU, Matricule 100881

CONSEILLER TECHNIQUE N°3 : Monsieur NDONGO Joseph, Matricule 400169

CONSEILLER TECHNIQUE N°4 : Monsieur TCHOBWE Blaise Virna, Matricule : 100841

I.3. INSPECTEURS

INSPECTEUR N°1 : Monsieur NGONGEH AYAFOR Clément, Matricule 400635

INSPECTEUR N°2 : Monsieur ABBO BELLO, Matricule 400190

INSPECTEUR N°3 : Monsieur DANZABE Samuel, Matricule 401536

INSPECTEUR N°4 : Madame Joëlle Marie NGONO NKOA, Matricule 103620

I.4. DIVISION DE LA COOPERATION

CHEF DE DIVISION : Monsieur NGONO ONGUENE Gilbert Christian, Matricule 402237

DIRECTEUR DELEGUE : Monsieur MVOGO ONANA Yves, Matricule 101362

I.5. DIVISION DE L'AUDIT ET DU MANAGEMENT DES RISQUES

CHEF DE DIVISION : Monsieur BEKEMEN MOUKOKO, Matricule 103572

I.6. DIVISION DU CONTRÔLE DE GESTION ET REVENUE ASSURANCE

CHEF DE DIVISION : Monsieur OFFONO Bienvenu, Matricule 101250

I.7. DIRECTION DES SERVICES DE SOUVERAINETE

DIRECTEUR : Monsieur EKOUTOU ESSI Samson Dalton, Matricule 400170

I.8. DIVISION DE LA SECURITE

CHEF DE DIVISION : Monsieur YUNIWO Edison CHIMI, Matricule 402243

I.9. DIVISION DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ET DIGITALE

CHEF DE DIVISION : Monsieur LAMERE Eric Benjamin, Matricule 103645

**I.10. DIRECTION DE LA STRATEGIE, DE L'ORGANISATION,
DES PROJETS ET DE L'INNOVATION**

DIRECTEUR : Monsieur NDONGO Jean Ruphin Matricule 100845

DIRECTEUR DELEGUE : Monsieur FOUJIO TCHOFO Diderot, Matricule 402345

I.11. DIRECTION DE LA FACTURATION

DIRECTEUR : Madame AMBOMO Mireille Epse FOUDA, Matricule 101958

DIRECTEUR DELEGUE : Madame EDJIMBI Hyrene, Matricule 101295

I.12. DIRECTION DES OPERATIONS

DIRECTEUR : Monsieur EDJELMPOUMA Aurélien : Matricule 401552

I.13. DIRECTION TECHNIQUE

DIRECTEUR : Monsieur AHMADOU Said, Matricule 401723

I.14. DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

DIRECTEUR : Monsieur OBAM NANGA Joel, Matricule 402450

DIRECTEUR DELEGUE : Monsieur EROKO John William, Matricule 401645

I.15. DIRECTION DU RECOUVREMENT

DIRECTEUR : Monsieur ENOW KENNETH Agbor, Matricule 100198

DIRECTEUR DELEGUE : Madame ABANG Yvonne Epse ATANGA, Matricule 401998

I.16. DIRECTION DE LA COMPTABILITE ET DES FINANCES

DIRECTEUR : Madame TANYI-TANG Gracetay TABOT, Matricule 102831

I.17. DIRECTION DES NORMES ET DE LA QUALITE

DIRECTEUR : Monsieur BOULI BELOBO Claude Bernard, Matricule 402235

I.18. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTEUR : Monsieur PEDENE Charles, Matricule 101498

DIRECTEUR DELEGUE : Madame ESSAMA ESSAMA Marthe, Matricule 300124



I.19. DIRECTION DES APPROVISIONNEMENTS ET DU PATRIMOINE

DIRECTEUR : Madame ANDZE née WAMUKUTA Charlotte, Matricule 101503

DIRECTEUR DELEGUE : Monsieur NGUIDIE AKOUA Jean, Matricule 100789

I.20. DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA REGLEMENTATION

DIRECTEUR : Monsieur NEMEDEU Robert, Matricule 103585



II. BUSINESS UNITS

II.1 BUSINESS UNIT TRANSPORT

DIRECTEUR BUSINESS UNIT TRANSPORT : Monsieur OBKANDON Jean Pierre, Matricule 401202

DIRECTEUR DELEGUE : Madame BIH KUKO Epse TABOT, Matricule 10583

II.2 BUSINESS UNIT FIXE

DIRECTEUR BUSINESS UNIT FIXE : Monsieur ETOUNDI NGABA Christian, Matricule 101283

DIRECTEUR DELEGUE : Monsieur AMADOU Salmon, Matricule 402336

II.3 BUSINESS UNIT MOBILE

DIRECTEUR BUSINESS UNIT MOBILE : Monsieur NGANN YONN Jean Simon, Matricule 103471

DIRECTEUR DELEGUE : Monsieur NDONGA NDONGA Pierre, Matricule 401686

II.4 SERVICES RÉGIONAUX

II.4.1 DIRECTIONS REGIONALES

II.4.1.1 DIRECTION REGIONALE DU CENTRE BUT

DIRECTEUR REGIONAL : Monsieur OUSMANOU Ahmadou II, Matricule: 401141

II.4.1.2 DIRECTION REGIONALE DU CENTRE BUF

DIRECTEUR REGIONAL : Monsieur KOUNGOU Ferdinand Serge, Matricule 401560

II.4.1.3 DIRECTION REGIONALE DU CENTRE BUM

DIRECTEUR REGIONAL : Madame GANG née ELOKOB I Irène, Matricule 101524

II.4.1.4 DIRECTION REGIONALE DU LITTORAL BUT

DIRECTEUR REGIONAL : Monsieur ATE Alain, Matricule 401549

II.4.1.5 DIRECTION REGIONALE DU LITTORAL BUF

DIRECTEUR REGIONAL : : Madame AISSATOU OUMAROU, Matricule 102142

II.4.1.6 DIRECTION REGIONALE DU LITTORAL BUM

DIRECTEUR REGIONAL : Monsieur MBARGA Théophile, Matricule 103578

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature, prévus par la réglementation en vigueur.

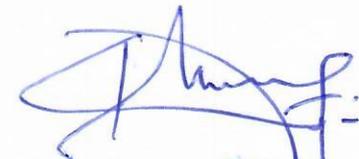
Article 3.- Le Directeur Général est chargé de la stricte application de la présente Résolution.

Article 4.- La présente Résolution sera enregistrée, puis publiée partout où besoin se fera.

Fait à Yaoundé, le 23 MAT 2023

Un Administrateur,

Le Président du Conseil d'Administration,


Alabatena Robert

